

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 183f06

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

46 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie-Monténégro
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'affaire Dorigo c. Italie : la peine du requérant suspendue pour donner effet à la Convention européenne des Droits de l'Homme

Strasbourg, 29.03.2006 – Le Comité des Ministres a salué hier la suspension de l'exécution de la peine infligée à Paolo Dorigo, à la suite d'une procédure ayant violé la Convention européenne des Droits de l'Homme.

Tout en notant la saisine de la Cour Constitutionnelle, le Comité s'est félicité de la volonté des juges italiens d'interpréter les normes nationales à la lumière des engagements internationaux et de se conformer aux arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme.

La Cour constitutionnelle devrait bientôt se prononcer sur la légitimité de la législation italienne, qui ne permet toujours pas la réouverture des procédures jugées contraires à la Convention.

Le Comité a encouragé les autorités italiennes à rechercher les moyens appropriés pour effacer complètement les conséquences des violations constatées à l'égard du requérant et à trouver une voie légale pour la réouverture des procédures.

* * *

En vertu de la Convention européenne des Droits de l'Homme, les constats de violations requièrent des Etats défendeurs l'adoption, sous le contrôle du Comité des Ministres, de toute mesure nécessaire afin de remédier de façon adéquate à la situation des requérants et de prévenir de nouvelles violations similaires dans le futur.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 46 Etats membres.